



21 novembre 2018

(18-7335)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

**HARMONISATION DES DONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS DE TRANSFORMATION  
(USINES DE TRAITEMENT ET NAVIRES-USINES), DES ÉTABLISSEMENTS  
D'ABATTAGE ET DES INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES  
SOUS CONTRÔLE SANITAIRE DE SERNAPESCA**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE CHILI

La communication ci-après, reçue le 21 novembre 2018, est distribuée à la demande de la délégation du Chili.

1. La présente communication a pour objet d'informer que le Service national de la pêche (SERNAPESCA) du Ministère de l'économie, du développement et du tourisme de la République du Chili s'emploie à harmoniser les données transmises par voie électronique en vue de faciliter le commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture destinés à l'exportation.
2. Cette harmonisation porte en particulier sur le numéro d'enregistrement, la raison sociale et l'adresse des établissements de transformation (usines de traitement et navires-usines), des établissements d'abattage et des installations frigorifiques sous contrôle sanitaire de SERNAPESCA.
3. Afin de réduire la probabilité de saisie d'informations incohérentes dans les systèmes informatiques de SERNAPESCA et d'erreurs de transmission par voie électronique, les données d'enregistrement ont été normalisées sur la base de ce qui suit:
  - majuscules uniquement;
  - pas d'accents;
  - pas de signes de ponctuation, même si des abréviations sont utilisées;
  - dans le cas des établissements qui ont un code d'enregistrement à 4 (quatre) chiffres, le 0 (zéro) qui précède le code est supprimé.
4. Toutes les entreprises concernées ont été informées afin de prévoir la mise à jour des données d'enregistrement déjà traitées de façon directe sur les divers marchés de destination, et d'assurer la cohérence entre les marchandises et les renseignements liés à leur exportation.
5. Pour faciliter ce processus, SERNAPESCA a déjà envoyé aux principaux partenaires commerciaux la liste actualisée des établissements chiliens autorisés à exporter des produits de la pêche et de l'aquaculture de sorte que cette liste soit adoptée officiellement aux fins du contrôle à l'importation.
6. Les éléments mis à jour dans cette liste seront utilisés aux fins de la certification des exportations et de la transmission des données électroniques à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et ils seront publiés sur le site Web de SERNAPESCA: <http://www.sernapesca.cl>.
7. Il a été demandé aux autorités sanitaires des pays importateurs d'accorder des facilités dans le cadre des procédures de contrôle à l'importation pour que les divergences éventuelles entre les documents officiels établis par SERNAPESCA et les étiquettes, données d'enregistrement supplémentaires ou licences d'importation qui résulteraient de cette harmonisation des données n'entraînent pas le refus des marchandises exportées.

Toutes les demandes de renseignements complémentaires et toutes les questions peuvent être envoyées à l'adresse suivante:

Servicio Nacional de Pesca y Acuicultura, SERNAPESCA  
Victoria 2832, Valparaíso, Chili  
Tél.: +(56 32) 228 19 202  
Courrier électronique: [comex@sernapesca.cl](mailto:comex@sernapesca.cl)

---